

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)

LETTRE OUVERTE
Pour diffusion immédiate

Des petites centrales loin d'être indispensables

Montréal, vendredi 28 août 2015 – Dans un article de Maxime Bergeron dans *La Presse* du 24 août dernier intitulé *Hydro-Québec : une victoire qui ferait économiser 2 milliards aux contribuables*, le PDG de l'Association québécoise des producteurs d'énergie renouvelable (AQPER) qualifiait d'*insensée* la position de la Fondation Rivières qui demande le non-renouvellement des contrats des petites centrales aux conditions tarifaires actuelles. Nous maintenons que la puissance de ces petites centrales n'est pas indispensable, et trop cher payée.

L'AQPER soutient que dans le cadre de la présente cause tarifaire devant la Régie de l'énergie, Hydro-Québec indique qu'elle *a besoin de 2 147 MW au-delà du bloc patrimonial pour passer l'hiver 2016-2017*, ce qui rendrait le recours aux petites centrales indispensable, et ce, même en période d'importants surplus d'électricité, sans quoi Hydro-Québec n'aurait d'autre choix que de se tourner vers des sources polluantes en remplacement de cette électricité dite renouvelable.

Le ROÉÉ participe activement à chacune des causes tarifaires d'Hydro-Québec. Le Regroupement prône la planification intégrée des ressources, la réduction de la consommation et la multiplication par quatre des efforts d'Hydro-Québec en efficacité énergétique afin de rattraper les leaders nord-américains à ce chapitre. Le ROÉÉ est d'avis qu'il est possible de freiner la croissance des besoins, et de réduire la demande de puissance en pointe par plusieurs autres moyens plus convenables que de risquer d'assécher, d'inonder ou de détruire des sites naturels importants à la faveur de profits privés. Nous rappelons aussi que l'apport en puissance des 64 contrats de petites centrales, au coût de 250 M\$ par année, équivaut à seulement 0,1 % de la puissance installée d'Hydro-Québec puisque la contribution des petites centrales à la pointe hivernale ne serait qu'environ 10 % de leur puissance installée, la majorité n'ayant pas de réservoir de retenue. Par ailleurs, à notre connaissance, aucune de ces centrales n'a de certification environnementale.

De plus, dans la présente cause tarifaire, Hydro-Québec omet d'inclure à son bilan le bloc de 500 MW de puissance négocié récemment avec l'Ontario à coût nul pour les 10 prochaines années, qui a pourtant fait l'objet du décret 1000-2014 du gouvernement du Québec.

En outre, avec la hausse considérable du coût évité en puissance, qui dépasse maintenant les 100 \$ du kW, le potentiel rentable de gestion de la demande en puissance atteint plusieurs milliers de mégawatts. Son exploitation aurait par surcroît un impact à la baisse sur les tarifs.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)

Pour répondre à la demande de pointe, Hydro-Québec peut aussi compter sur l'électricité interruptible, les achats sur les marchés de court terme et les appels au public lors de la pointe hivernale, une solution à coût nul qui permet d'économiser entre 300 et 700 MW de puissance.

Un des principes fondamentaux du ROÉÉ est la primauté de l'efficacité énergétique sur toute nouvelle production d'énergie, même renouvelable. Nous demeurons vigilants quant à l'écoblanchiment (greenwashing) de l'énergie dite verte et favorisons la certification des systèmes de production d'énergie renouvelable à faible impact (Écologo), une fois le plein potentiel d'efficacité énergétique atteint.

En réduisant la croissance des besoins en puissance, en profitant de la puissance gratuite de l'Ontario et en maximisant la mise en œuvre du potentiel rentable de gestion de la demande en puissance, le Québec peut donc très bien se passer de la puissance provenant de petites centrales hydroélectriques et en même temps, réduire sa facture environnementale et énergétique.

*

Fondé en 1997, le ROÉÉ intervient régulièrement à la Régie de l'énergie. Outre Fondation Rivières, les membres du ROÉÉ sont : Écohabitation; ENJEU (ENvironnement JEUnesse); la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK); Nature Québec; et le Regroupement pour la surveillance du nucléaire (RSN).

Pour renseignements :

Laurence Leduc-Primeau 514 699-9664
coordo.roee@gmail.com

Jean-Pierre Finet 514 983-7559
jfinet2@sympatico.ca